

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN ÉTUDIANT A ÉTÉ LIBÉRÉ, SON PROCÈS EST TOUJOURS EN COURS

Patrick George Zaki, chercheur et doctorant, a été libéré à titre provisoire le 7 décembre 2021, après 22 mois de détention arbitraire. Il était incarcéré au centre pénitentiaire de Tora dans des conditions cruelles et inhumaines depuis qu'il avait été arrêté arbitrairement en février 2020 à l'aéroport international du Caire, à son retour d'Italie, où il se trouvait pour ses études. Son procès devant un tribunal d'exception sur la base d'accusations infondées de « fausses nouvelles » est toujours en cours.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.

Patrick George Zaki, chercheur sur le genre et doctorant, a été libéré à titre provisoire le 7 décembre 2021, après 22 mois de détention arbitraire. Il était incarcéré dans la prison de Tora depuis qu'il avait été arrêté arbitrairement à l'aéroport international du Caire en février 2020 à son retour d'Italie, où il se trouvait pour ses études.

En septembre 2021, il avait comparu devant une cour de sûreté de l'État pour « diffusion de fausses nouvelles à l'intérieur et à l'extérieur du pays », sur la base d'un article publié en 2019, qui contenait des extraits de son journal personnel évoquant les discriminations subies par les chrétiens coptes en Égypte. Le 1^{er} février 2022, la cour a reporté son procès au 6 avril 2022 « pour finaliser des procédures légales », sans donner de précisions à ce sujet. Les procès qui se déroulent devant les cours de sûreté de l'État sont foncièrement iniques, et les décisions rendues par ces cours ne sont pas susceptibles d'appel devant des juridictions supérieures.

Patrick George Zaki a été libéré à la suite d'interventions mondiales et de campagnes publiques soutenues, menées notamment par Amnesty International Italie. L'Organisation va suivre le déroulement de son procès et continuer, par d'autres voies, à demander que les poursuites à son encontre soient abandonnées et qu'il soit mis fin à tous les procès engagés devant des juridictions d'exception.

Patrick George Zaki a exprimé sa reconnaissance envers toutes les personnes qui lui avaient apporté leur soutien : « Je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont soutenu, de quelque manière que ce soit, pendant mon incarcération. Votre appui a été l'élément déterminant dans le combat, fait de patience et d'espoir, que je livrais. Plus je me savais soutenu à l'étranger, plus je croyais en ma libération prochaine. Je tiens à souligner qu'un simple message, pour la personne détenue, peut parfois devenir une vraie planche de salut, dans l'épreuve difficile et cruelle qu'elle traverse. Les messages de soutien ont un effet magique, et même si les personnes qui les envoient pensent qu'ils ne serviront à rien, ce n'est pas la cas. Chaque message, quelle que soit la forme qu'il prend, qu'il s'agisse d'une vidéo, d'un post ou d'une photo, rappelle à la personne détenue l'importance de ce qu'elle traverse, et le fait que sa présence dans ce lieu [la prison] compte et permet à d'autres de prendre conscience de ce qui se passe. Enfin, continuez à soutenir les prisonniers et prisonnières d'opinion. Nous en avons encore beaucoup qui méritent la "liberté". »

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Patrick George Zaki (il)

CECI EST LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 16/20.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : www.amnesty.org/fr/documents/mde12/4921/2021/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

